



S.M.E.A. de la Basse-Limagne

Envoyé en préfecture le 27/06/2024
Reçu en préfecture le 27/06/2024
Publié le
ID : 063-256300187-20240626-2024_06_20-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le 26 juin, le Comité Syndical de la BASSE-LIMAGNE, s'est réuni à JOZE, sous la Présidence de Monsieur René LEMERLE.

Comité Syndical du
26/06/2024

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 20 juin 2024, le comité syndical a été à nouveau convoqué le 26 juin 2024 à 18h00, et peut valablement délibérer sans condition de quorum.

Délibération
n° 2024-06-20

Etaient présents : Voir liste jointe.

Objet : **Positionnement du Comité syndical sur la poursuite de l'activité de la SPL Semerap**

Date de convocation :
20/06/2024

Considérant que les capitaux propres de la SEMERAP deviennent inférieurs à la moitié du capital social.

Nombre de membres
en exercice : 89
Nombre de membres
présents : 30
Nombre de suffrages
exprimés : 27

De ce fait l'avenir de la société est engagé et il convient de réunir une Assemblée Générale Extraordinaire qui devra se prononcer sur la poursuite de l'activité de la SEMERAP.

Les administrateurs Semerap ont quitté la salle et ne prennent pas part au vote.

VOTE :
Pour : 16
Contre : 1
Abstention : 10

DELIBERATION

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à 16 voix POUR, 1 voix CONTRE et 10 abstentions :

Secrétaire de
séance :
Amalia QUINTON

- **D'autoriser** Monsieur le Président à se prononcer lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SEMERAP pour la poursuite de l'activité de la Semerap.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr

**FAIT & DELIBERE, les mêmes
Jour, mois et an que ci-dessus.**
Le Président,
René LEMERLE

